NORMES ET CARTE SCOLAIRE Une réforme ambitieuse de la carte scolaire et de la gouvernance locale est à l'étude, portée par une délégation de 46 sénateurs conduite par le Cantalien Bernard Delcros.

Offrir de la cohérence aux territoires

"Stop à la méthode descendante, stop à la méthode couperet, stop à une méthode d'un autre temps", martèle Bernard Delcros, à propos de la carte scolaire qui cristallise chaque année la colère de nombreux élus. Jeudi 19 juin, la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales qu'il préside poursuivait ses travaux de terrain, dans le Cantal. L'objectif : faire remonter des propositions réalistes et applicables à ce sujet, mais aussi à propos de la complexification normative.

État des lieux local

Concernant la carte scolaire, le constat est sans appel. Chaque année, des milliers de postes d'enseignants sont supprimés, selon une logique purement budgétaire. "On décide d'abord à Bercy, puis au ministère de l'Éducation, puis aux recteurs et enfin aux départements, sans concertation", déplore-t-il. Chaque année, jusqu'à 90 000 élèves sont perdus au niveau national. Et quand on annonce que finalement seulement 470 postes du primaire seront supprimés, le Cantal en perd onze, malgré une baisse limitée à 145 élèves. D'ailleurs, d'autres départements, avec une baisse plus forte, sont moins impactés, constate Bernard Delcros.

La nouvelle méthode proposée inverse la logique actuelle et sort de l'unique critère du fameux taux d'encadrement. Le tandem préfet-Dasen (Directeur-trice académique des services de l'Éducation nationale) serait chargé de dresser un état des lieux local, en tenant compte des naissances domiciliées, des projets pédagogiques pluriannuels, des investissements communaux (comme la rénovation d'écoles), des spécificités des classes multi-niveaux, mais aussi des enjeux d'aménagement du territoire.

"Il faut une gestion pluriannuelle, avec des prévisions sur trois ans et une fourchette haute ou basse", propose la commission sénatoriale aux collectivités territoriales. L'objectif est d'élaborer un projet à soumettre au ministère, lequel devra défendre ses besoins face à Bercy. Cette nouvelle approche a été défendue par le sénateur cantalien dans les Vosges le 20 juin, aux côtés du Premier ministre et de plusieurs ministres, avec l'objectif d'une mise en œuvre pour la rentrée 2026.

Quatre sénateurs de la délégation aux collectivités territoriales ont rencontré les élus du Cantal.

Pour un "préfet patron"

"En 20 ans, le Code général des collectivités est passé de 425 000 à plus d'un million de mots", relève Bernard Delcros. Pour lui, l'heure n'est plus au constat, mais à l'action. Le 3 avril, des assises de la simplification ont mis en exergue cette nécessité pour les collectivités. Première étape : une proposition de loi déposée au Sénat, donnant aux préfets la possibilité d'adapter certaines réglementations aux réalités locales. Les exemples ne manquent pas : un projet de gîte d'étape de 20 places est bloqué par une étude UTN (unité touristique nouvelle), facturée 20 000 € sur un projet de 300 000 €. "Le préfet devrait pouvoir déroger à cette exigence absurde", estime le sénateur. Autre cas : l'obligation de faire dormir un agent communal dans un gîte dès que l'on dépasse 14 lits. "Quelle commune a les moyens de trouver et payer un agent pour ça ?" Ou encore l'obligation de changer un parquet de jeu pour un seul match de qualification de volley... Guylène Pantel, sénatrice de la Lozère, abonde : "Il faut que le préfet soit le patron !" Jean-Claude Anglars, sénateur de l'Aveyron, veut faire des territoires ruraux des "laboratoires d'expérimentation". Enfin, Bernard Delcros plaide pour des "études d'option" : à chaque nouvelle règle envisagée, en évaluer l'impact, le coût, l'utilité réelle et la cohérence avec les politiques existantes. Il dénonce ainsi des incohérences entre services de l'État : "Un préfet peut accorder une DETR pour une station d'épuration, pendant que l'Agence de l'eau refuse le cofinancement." Renforcer le rôle du préfet, c'est donner à l'État local les moyens d'agir avec "bon sens", comme le souligne Jean-Claude Anglars. "Il faut que les problèmes soient réglés par la proximité."

Même si elle attend des règles plus simples pour tous, Ghislaine Senée, sénatrice des Yvelines, plaide aussi pour un "super-préfet". "On doit maintenant remonter des cas concrets pour écrire un texte applicable rapidement. L'idéal serait une adoption avant la fin de l'année. Il faut aller vite, sans se précipiter", estime Bernard Delcros. Il s'avoue confiant : "Une majorité d'élus perçoit bien cette asphyxie normative. Ils attendent une réforme qui valorise enfin le tandem maire-préfet, au service de la proximité."

R. SAINT-ANDRÉ

FONCTIONNEMENT

■ **La délégation aux collectivités territoriales, présidée par Bernard Delcros, rassemble 46 sénateurs issus de tous les bancs. Son fonctionnement repose sur la désignation de rapporteurs chargés de piloter des chantiers législatifs concrets. "C'est un travail qui dure plusieurs mois, avec des auditions à Paris mais aussi en province." Le rapport établi est soumis à la validation de la délégation, puis déposé sous forme de propositions de loi. Celle sur le statut de l'élu local, récemment adoptée au Sénat, est en cours d'examen à l'Assemblée nationale.**

FRANSYLVA Le syndicat cantalien a tenu son assemblée générale le 13 juin.

Les forêts au service des ressources en eau

À l'occasion de son assemblée générale, Fransylva Cantal a rappellé l'importance de prendre soin des forêts. En effet, elles rendent de nombreux services écosytémiques indispensables et, en particulier, elles protègent et régulent les ressources en eau. En y ajoutant leurs capacités à abriter la biodiversité, à fixer le carbone, à susciter des activités économiques et de loisirs et à protéger les sols, on se rend compte que les forêts répondent aux enjeux majeurs de ce siècle dans un contexte d'accélération du dérèglement climatique.

S'adapter au climat de demain

Le matin du 13 juin s'est tenue à Védrines-Saint-Loup l'assemblée générale annuelle de Fransylva Cantal, le syndicat des forestiers privés. Il représente les particuliers propriétaires de 83 % des forêts cantaliennes (les 17 % restant sont des forêts publiques).

Jean-Marc Boudou, maire et président des communes forestières, et Nicolas de Menthière, président de Fransylva Cantal, ont accueilli la centaine d'adhérents présents ou représentés dans cette commune de Margeride au fort potentiel de production forestière. Après avoir dressé le bilan de l'année écoulée et rappelé les défis que les forestiers privés sont amenés à surmonter pour renouveler leurs forêts afin de les adapter au climat de demain, les participants ont réfléchi sur le rôle des forêts pour les ressources en eau. Sébastien Magne, de l'Agence régional de Santé (ARS), a rappelé les procédures de mise en place des périmètres de protection de captages et l'intérêt du maintien de l'état boisé et d'une gestion durable garante de la qualité de l'eau potable.

Isabelle Gibert-Pacault, du Centre national de la propriété forestière (CNPF), a présenté l'animation conduite avec le syndicat mixte Célé-Lot médian avec le soutien de l'agence de l'eau Adour-Garonne sur les interactions eau, milieux aquatiques et forêts. La publication d'un guide technique sur les bonnes pratiques sylvicoles pour ralentir les écoulements, réduire les risques d'inondation et l'érosion des sols par ruissellement vise une meilleure intégration des enjeux de l'eau dans la gestion forestière.

Coralie Dubourgnon, pour Saint-Flour communauté, a souligné l'importance des zones humides en forêts dans la mise en place de la politique de gestion des milieux aquatiques et de protection des milieux aquatiques (Gemapi).

Zone humide et production de bois

L'après-midi, les participants ont visité de GF des digitales et bénéficié des conseils du CNPF et d'Aimie Bley du CEN Auvergne sur la conciliation de la préservation des zones humides et de la production de bois. "Indispensable à la vie, l'eau est un des grands enjeux de ce siècle. Nos forêts jouent un rôle essentiel dans la protection de la qualité des ressources en eau potable, avec, notamment, le rôle fondamental des ripisylves (arbres, arbustes, herbacées poussant sur les berges des cours d'eau), dans la régulation du débit des crues pour limiter les inondations et dans la prévention des risques gravitaires en montagne (avalanches et laves torrentielles). Mais pour que ces services rendus soient pérennes, nous devons travailler au renouvèlement de nos forêts. Aujourd'hui, celui-ci est contrarié par des populations excessives de cervidés que les efforts des chasseurs ne parviennent plus à maîtriser, par les conséquences du dérèglement climatique et par les mortalités des épicéas attaqués par les scolytes", rappelle Nicolas de Menthière.

Le conseil d'administration et le président de Fransylva ont appelé tous les particuliers possédant une parcelle de forêt à rejoindre leur syndicat. Fransylva leur permet de se regrouper, d'être accompagnés et informés. Il les soutient dans les démarches indispensables à l'entretien d'une forêt et à la prévention des risques (incendies, dépérissements, vols de bois) et leur permet de bénéficier d'une assurance responsabilité civile et d'une protection juridique.